



## **PLAN D'ACTION PAR DECISION UNILATERALE SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Validité :01/01/2021 au 31/12/2021

Conformément aux dispositions légales, un plan d'action a été institué en faveur de l'égalité Hommes-femmes pour notre association HAPYDOM, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. Ce plan a vocation à s'appliquer à l'ensemble de l'association. La réalisation de notre plan d'action est fixée pour l'année 2021.

### **1-Les indicateurs**

Ces indicateurs portent sur nos chiffres clés 2020.

Salarié.e.s :1 homme soit 0.86 % de l'effectif/115 Femmes soit 99.14 %

Répartition : 1 homme agent polyvalent de maintenance et espaces verts/ 115 Femmes sur des fonctions support/ intervenantes à domicile

### **2-Les objectifs du plan d'action**

L'état des lieux démontre que l'association HAPYDOM est majoritairement composé de femmes.

Ce plan d'action a pour objectif de traduire l'engagement de l'association de valoriser une culture d'entreprise soucieuse de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Trois domaines d'action ont été privilégiés :

- L'embauche
- La Formation
- la rémunération effective

### 3-Les engagements pris

#### -L'EMBAUCHE-

<b>OBJECTIFS DE PROGRESSION</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>INDICATEURS CHIFFRES</b>
Susciter les candidatures externes du genre sous-représenté sur les postes où il est sous-représenté	Mise en place d'actions de communications vers l'extérieur (Ecoles, Organismes de formation, salons...) destinée à neutraliser l'image sexuée de l'association et de ses métiers	Évolution du pourcentage de candidatures du genre sous-représenté sur les postes visés.
Veiller à la neutralité de la procédure de recrutement dans l'association	Rédiger dans chaque annonce d'emploi un paragraphe réaffirmant les valeurs de l'association et notamment son engagement en matière d'égalité professionnelle F/H et de mixité	Nombre d'annonces d'emploi ayant intégrées ce paragraphe

#### -LA FORMATION-

<b>OBJECTIFS DE PROGRESSION</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>INDICATEURS CHIFFRES</b>
Favoriser la réadaptation à leur poste de travail des salarié.e.s qui ont bénéficié d'une absence prolongée pour raison familiale (12 mois)	Dans le cadre de l'entretien professionnel, déterminer d'un commun accord les formations dont le/la salarié.e sera bénéficiaire dans l'année suivant son retour de poste au sein de l'association	Proportion de salarié.e.s revenant de congé familial et ayant suivi une formation au cours de l'année suivante
Développer la mixité des filières de formation et des métiers	Participer à des actions externes à destination des publics (Collèges, Lycées, Organismes de formation...) pour sensibiliser aux réalités des métiers de l'association et à l'importance de la mixité (partenariat avec des	Nombre d'actions auxquelles l'association a pris part

	associations...)	
--	------------------	--

**-LA REMUNERATION EFFECTIVE-**

Notre plan d'action rappelle que les salaires résultent de la grille salariale issue de la convention collective de la branche de l'aide, l'accompagnement et des soins et des services à domicile (BAD 21/05/2010)

<b>OBJECTIFS DE PROGRESSION</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>INDICATEURS CHIFFRES</b>
Permettre une meilleure implication des hommes et des femmes dans leur vie parentale	Permettre aux salarié.e.s en charge de famille (enfants de moins de 13 ans) le jour de la rentrée scolaire de bénéficier d'une absence autorisée non rémunérée	Nombre de salarié.e.s ayant bénéficié de ce dispositif
Assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes lors de l'intégration au sein de l'association	Réalisation de contrôles périodiques comparatif des salaires d'intégration	Nombre de contrôle réalisés

**4-Suivi et mesures de publicité**

Le plan d'action ainsi défini sera affiché afin de porter à la connaissance de l'ensemble des salariés de notre association les actions qui seront menées en faveur de l'égalité Homme-femme. Il intégrera également le site internet de l'association.

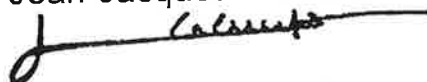
Une synthèse sera réalisée pour l'année écoulée et seront précisés les objectifs pour l'année à venir.

01/01/2021

Jean-Jacques LACRAMPE

Président HAPYDOM

Jean-Jacques LACRAMPE



Président HAPYDOM

